



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/973  
12 décembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR SA MISSION DE BONS OFFICES À CHYPRE**

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 16 de sa résolution 1117 (1997) du 27 juin 1997. Mon rapport sur les aspects de la résolution ayant trait à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre a été soumis au Conseil le 8 décembre (S/1997/962). Le présent rapport est consacré à ma mission de bons offices.
2. Dans la communication que j'ai adressée au Président du Conseil le 17 avril 1997 (S/1997/320), j'ai déclaré que j'étais résolu à intensifier des efforts entrepris pour parvenir à un règlement global de la question de Chypre et que j'espérais pouvoir organiser des pourparlers directs entre les deux dirigeants. J'ai aussi informé le Conseil que j'avais décidé de nommer M. Diego Cordovez comme mon Conseiller spécial à compter du 28 avril.
3. Dans la plus récente communication sur ma mission de bons offices, en date du 20 juin 1997 (S/1997/480), j'ai informé le Conseil qu'au début du mois j'avais adressé une lettre aux deux dirigeants les invitant à une première série de pourparlers directs au mois de juillet. Je prévoyais que cette première session serait suivie d'une autre en août et d'une troisième, si nécessaire.
4. La première série de pourparlers a eu lieu à Troutbeck, dans le Dutchess County (État de New York) du 9 au 12 juillet. Dans ma déclaration liminaire, j'ai dit que les dirigeants des deux communautés avaient, depuis 29 ans, des discussions sur les questions qu'ils jugeaient les plus importantes. Ces discussions avaient comme points de départ les concepts et les principes définis par les différents secrétaires généraux, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. J'ai souligné que la recherche de la paix à Chypre devait donc se poursuivre, faisant observer que l'appui international à une solution négociée était plus déterminé que jamais. Le Conseil de sécurité avait toujours apporté son ferme soutien et le fait que des envoyés spéciaux d'un grand nombre de pays assistaient aux pourparlers était la preuve de l'importance que la communauté internationale accordait à une solution globale viable.
5. La série de pourparlers qui a eu lieu à Troutbeck s'est déroulée dans un climat constructif et amical. Les deux dirigeants ont entrepris l'examen d'un projet de déclaration que j'avais soumis pour faire démarrer le processus de négociation, qui devait énoncer les principes et les objectifs de règlement et définir des modalités des négociations futures. Tout au long des pourparlers,

les deux dirigeants se sont déclarés résolus à parvenir à un règlement. Ils ont ensuite rencontré à Nicosie mon Représentant spécial adjoint, M. Gustave Feissel, pour examiner les questions humanitaires. Il a été convenu, le 31 juillet, de faire avancer la question des personnes disparues.

6. La deuxième série de pourparlers a eu lieu à Glion-sur-Montreux (Suisse) du 11 au 15 août. D'emblée, le dirigeant chypriote turc a informé mon Conseiller spécial que, compte tenu d'un document intitulé "Agenda 2000", publié par l'Union européenne, et dans l'attente d'éclaircissements sur certaines déclarations figurant dans ce document, il participerait à la suite des pourparlers avec le dirigeant chypriote grec et avec mon Conseiller spécial sans pouvoir adopter d'arrangements ou d'accords formels. De nouvelles versions du projet de déclaration ont été examinées mais les pourparlers n'ont pas donné de résultats positifs. Dans ces conditions, il ne serait pas productif de tenir rapidement une troisième série de pourparlers.

7. Dans les discussions que j'ai eues à New York, les 6 octobre et 3 novembre, respectivement, avec les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque, j'ai vivement engagé ceux-ci à faire preuve de volonté politique pour parvenir à un règlement et à faire un effort tout particulier pour considérer les événements récents sous un jour positif. Je leur ai également indiqué que j'avais demandé à M. Cordovez de se rendre à Nicosie en réponse aux invitations qu'ils lui avaient adressées à Glion.

8. Mon Conseiller spécial a séjourné à Nicosie du 18 au 21 novembre pour tenir des consultations avec les dirigeants des deux communautés. Il a également rencontré les dirigeants des partis politiques des deux communautés et il a été informé de la situation générale par mon Représentant spécial adjoint et Chef de mission et du fonctionnement de la Force par le commandant de la Force et des officiers supérieurs. M. Cordovez s'est ensuite rendu successivement à Athènes, Ankara et Londres, capitales des trois Puissances garantes, ainsi qu'à Bruxelles. À la demande des représentants spéciaux sur la question de Chypre, M. Cordovez a participé à une réunion qui a eu lieu à Paris le 27 novembre. Le 2 décembre, il a rendu compte aux membres du Conseil de sécurité de toutes les discussions qu'il avait eues durant sa mission, exposant les éléments nouveaux qui ne manqueront pas d'influer sur la mission de bons offices que j'entreprendrai dans les mois qui viennent.

9. J'ai chargé M. Cordovez de faire savoir aux dirigeants des deux communautés ainsi qu'aux Gouvernements grec, turc et britannique que je restais déterminé à poursuivre ma mission de bons offices dès que possible, considérant que le processus électoral retenait naturellement l'attention du dirigeant chypriote grec et de sa communauté. Les chefs de gouvernement et de hauts fonctionnaires de nombreux États Membres intéressés qui suivent attentivement mes efforts dans ces domaines y m'ont incité et je reste, pour ma part, persuadé que le maintien du statu quo précaire actuel serait porteur de graves dangers.

10. Lors des consultations qu'il a eues à Chypre, M. Cordovez a proposé aux dirigeants des deux communautés, qui ont accepté, de retourner à Nicosie en mars 1998 pour discuter en détail des modalités d'un processus de négociation continu, qu'il espère lancer à ce moment-là. Le dirigeant chypriote turc a demandé à M. Cordovez quel serait le statut des interlocuteurs aux futurs

/...

pourparlers. Mon Conseiller spécial a fait remarquer que, selon le mandat confié au Secrétaire général par le Conseil de sécurité, la mission de bons offices à Chypre plaçait les deux communautés sur un pied d'égalité et que le Secrétaire général et tous ses représentants avaient scrupuleusement respecté l'égalité politique des deux communautés et de leurs dirigeants.

11. Je demeure convaincu qu'il faut adopter des formules nouvelles et faire en sorte que les dirigeants des deux communautés entament dès que possible un processus de négociation continu et durable qui sera axé sur la préparation des instruments juridiques concrets qui constitueront le règlement.

12. Je voudrais exprimer mes remerciements à tous les gouvernements qui, compte tenu du vif intérêt qu'ils portent au problème chypriote, ont désigné des envoyés spéciaux pour apporter leur concours à ma mission de bons offices et en suivre les progrès. Ces derniers ont apporté une aide et des conseils précieux à mon Conseiller spécial qui les rencontre régulièrement aux fins de consultation et de coopération.

-----